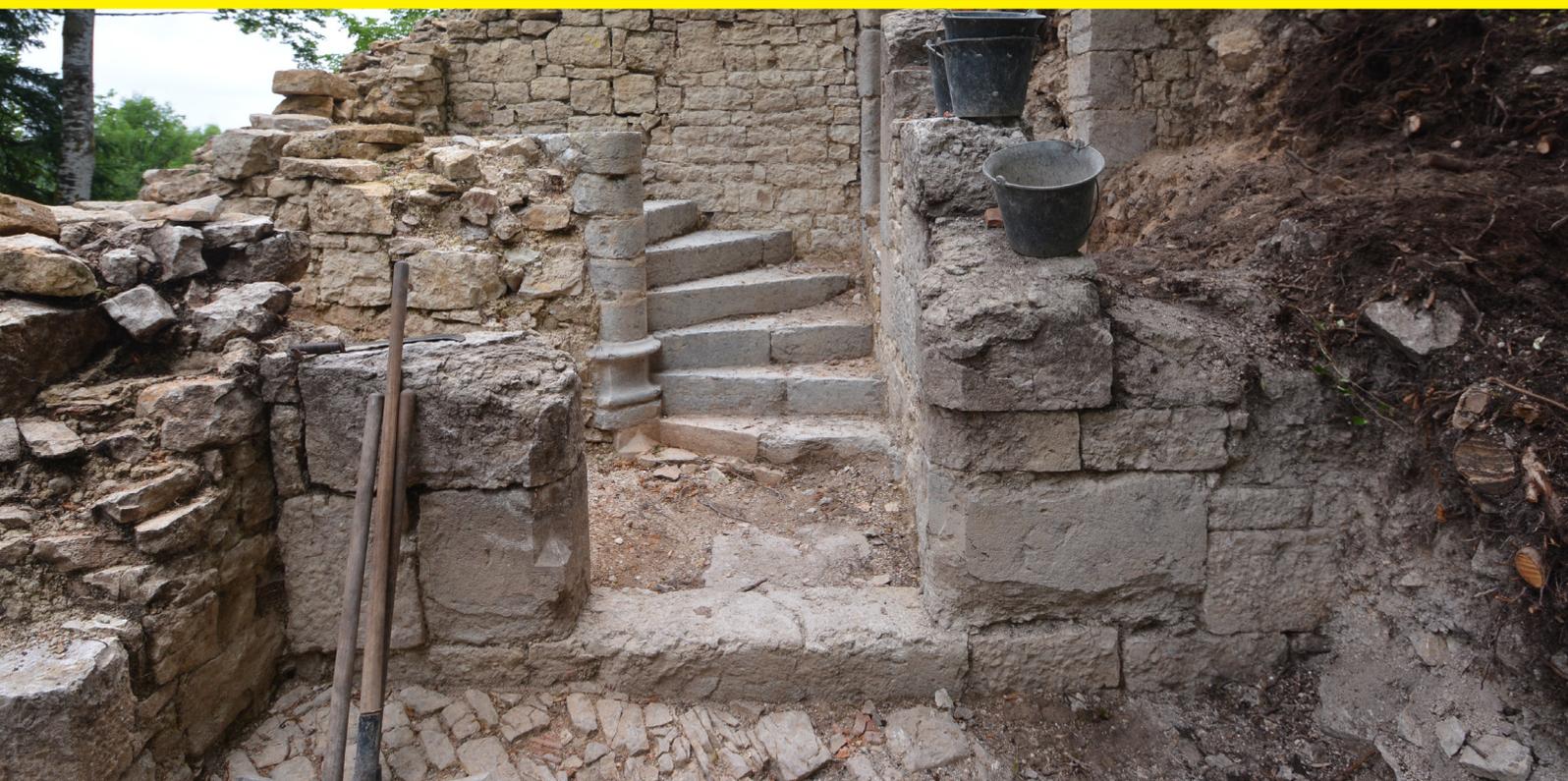


# Château médiéval de la Chaux des Crotenay

## 10 ans de fouilles



### ArchéoJuraSites

ArchéoJuraSites est une association reconnue d'intérêt général qui s'est donné pour mission de connaître, mettre en valeur et préserver le patrimoine historique, archéologique et naturel du territoire structuré par les vallées de la Lemme, de la Saine et de la haute vallée de l'Ain.

### Localisation et situation

Le château est implanté au sud du bourg de La Chaux des Crotenay et au-dessus de l'église paroissiale Sainte-Marguerite. Il occupe l'extrémité septentrionale d'une éminence naturelle triangulaire dominant de 50 à 80 m les terrains en contrebas.

Le site s'avère stratégiquement bien localisé, contrôlant les accès au plateau supérieur du Haut-Jura et à la Suisse.

### Quelques notions d'histoire

**Après 1186**, Simon de Commercy construit ou renforce le château de La Chaux des Crotenay.

**En 1286**, Gaucher II de Commercy fait allégeance à Hugues de Bourgogne pour les territoires des «Escrotenay» et de Cize.

**En 1356**, Estaine d'Arbon affranchit les habitants de Cize (plus ancienne mention du château).

**En 1393**, suite à un mariage, les villages de Crans et de la Perrena sont inclus dans la châtellenie.

Ensuite, la châtellenie passe dans la famille de Grandvillard puis dans celle de Poupet.

**En 1503**, Charles de Poupet, reçoit Philippe II "Le Beau" et Jeanne de Castille, au Château de la «Chaulx» (sic). Antoine de la Baulme, Comte de Saint-Amour hérite de la seigneurie.

Le château de La Chaux des Crotenay est démonté en 1691.

La famille Frémiot rachète les terres en 1724, et reprend le fief en 1726. Ce sont les derniers seigneurs du lieu.

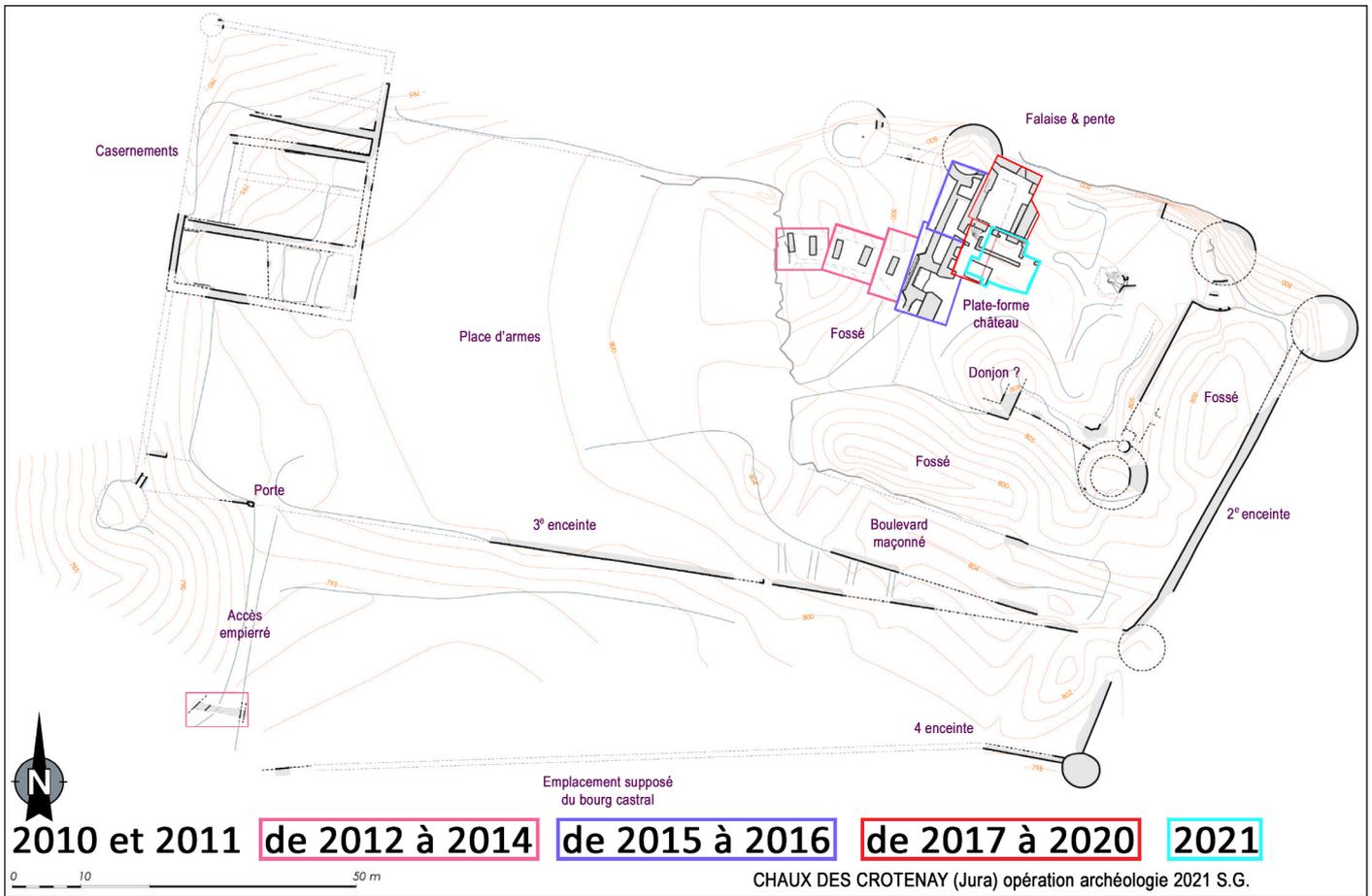
**En 1778**, la famille Guérillot, achète les terres de la seigneurie.

## Le renouveau du château

### 2010 et 2011

La forteresse reprend vie sous l'impulsion d'ArchéoJuraSites, en 2010 sous la direction de l'archéologue et castellologue, Stéphane Guyot.

En 2011, constitution d'une équipe de fouilleurs bénévoles, défrichage et relevé du plan de la forteresse.



### 2012, 2013 et 2014

De 2012 à 2014, une section transversale du chemin d'accès pavé est explorée. L'ensemble du pont est intégralement dégagé, laissant apparaître son tracé courbe.



pont (2012)

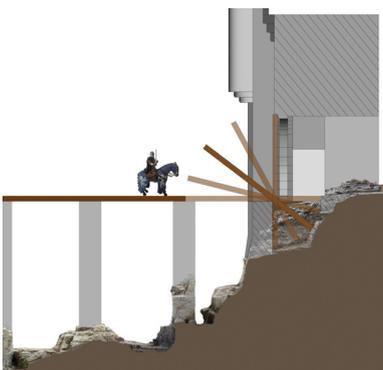


sondage accès empierré (2012)

### 2015 et 2016

En 2015 et 2016, mise au jour de la fosse de réception du pont à bascule ① (découverte inédite dans la région Franche-Comté) dans le front d'entrée du château et plus particulièrement de la haute cour.

L'escarpe (paroi du fossé côté château) a révélé un mur bouclier de 5,40 m d'épaisseur contenant une chambre de tir longiligne ②, une salle basse ③, accolée à la tour circulaire nord-ouest ④.



Essai de reconstitution du pont



Vue aérienne des fouilles

De 2017 à 2020, l'investigation s'attarde sur le bâti de l'escarpe comprenant un escalier hélicoïdal. Ces aménagements sont attribuables à la famille Poupet, fin du XV<sup>e</sup> siècle.

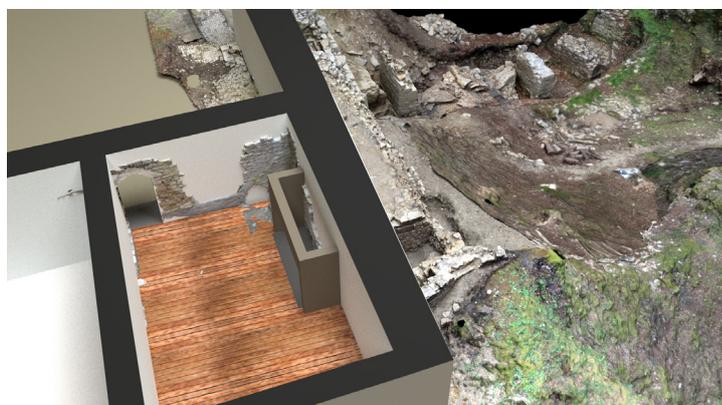
Mise au jour d'une des plus anciennes constructions de l'édifice datée de 1194, par radiocarbone (<sup>14</sup>C). L'étude du bâtiment nord a ainsi permis de mettre en évidence la présence de cinq sols de circulation datables entre la fin du XII<sup>e</sup> siècle et 1674.

- Le niveau de circulation le plus ancien est constitué d'un mortier de chaux placé sur le remblai contemporain de la construction. Ce niveau est daté par la méthode de radiocarbone entre 1164 et 1265. Un âtre en pierre fortement rubéfié, sur une profondeur de 20 cm, indique une utilisation prolongée.



Essai de reconstitution du plus ancien niveau de circulation

- Le second niveau de circulation est, quant à lui, composé d'un plancher duquel il ne subsiste que 4 solives et 16 planches datées de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.



Essai de reconstitution du second niveau de circulation

- Au début du XV<sup>e</sup> siècle de gros travaux sont mis en place. Le percement d'une cave entraîne l'arasement d'un mur et la construction d'un autre mur comprenant une porte voûtée. Cette salle est encore agrandie par la modification de la voûte de la cave. Un second plancher (5 solives) est mis en place à la fin des travaux.



État de la fouille fin 2017

- Plusieurs modifications sont faites, généralement lorsque de nouvelles familles prennent possession du château. De très importants travaux débutent aux environs de 1485. La cave est modifiée par un changement de voûte. Le plancher est recouvert d'une couche de gravats qui est chapeautée d'un dallage. La première porte (voûtée) est obturée et transformée en placard pour la salle nouvellement créée côté cour, et une autre porte est percée.



Essai de reconstitution du dernier aménagement

2021

En 2021, l'équipe château a mis au jour une salle, avec un dallage étanchéifié<sup>①</sup>, un pendage permettant l'évacuation de l'eau dans la cour par une goulotte<sup>②</sup>. Cette zone a été totalement remaniée par Charles de Poupet à partir de 1485. Découverte d'une porte charretière<sup>③</sup> et localisation de la citerne<sup>④</sup>.



### Protection

Une des missions de l'équipe château est de protéger les vestiges mis au jour :

- Consolidation et étanchéification des murs.
- Recouvrement de secteurs sensibles, pour les préserver.
- Construction de toitures pour protéger des éléments architecturaux.
- Reconstitution d'une ancienne voûte de porte, avec accord de l'archéologue, pour éviter l'effondrement de murs.
- Publications et mises en valeur du site.



Étanchéification des murs



Couvrement du sondage du chemin pavé



Construction de toitures



Reconstruction d'une voûte de porte

### Remerciements

- Aux propriétaires du site.
- Aux mairies des Planches-en-Montagnes, Entre-deux-Monts pour leurs participations financières.
- À la mairie de Chaux-des-Crotenay, pour sa participation financière et matérielle.
- Au Conseil départemental du Jura.

### Avertissement

Pour toute demande de visite, contacter ArchéoJuraSites.

L'équipe « château » est présente sur le site le samedi, 2 fois par mois.

L'accès au site (château sur propriété privée) et au chantier de fouille est strictement interdit, sauf dans le cadre des visites de groupes organisées par ArchéoJuraSites. La loi (Loi n°41-4011 Article L542-1) sanctionne sévèrement toutes recherches et fouilles non autorisées.

